

ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE DES ENTREPRISES DE GARDIENNAGE ET DE TRANSPORT DE FONDS

Association sans but lucratif

Siège social : 7, rue Alcide de Gasperi • Luxembourg-Kirchberg

Catalogue de revendications patronales dans le cadre des négociations pour une convention collective de travail applicable aux agents des sociétés de service de sécurité et de gardiennage

Les revendications de l'ALEGA A.s.b.l. par rapport à l'ancienne convention ayant existé dans le secteur de la sécurité privée sont les suivantes :

Durée de la convention

3 ans à partir du 1^{er} jour du mois suivant la signature la convention collective sectorielle.

Durée du travail

Adaptation des anciennes dispositions en vue de répartir les heures de travail sur une période de référence de 12 mois.

Lutte contre l'absentéisme

En vue de combattre l'absentéisme, il y a lieu d'adapter/de compléter les dispositions de l'ancienne convention collective de travail.

Ainsi, l'article relatif à la gratification est reformulé.

En outre, un nouvel article relatif à l'incapacité de travail est introduit dans la convention collective.

Résiliation pour motif grave

L'ancien article de la convention collective est complété par un deuxième alinéa en vue d'une énumération non limitative des motifs pouvant entraîner un licenciement avec effet immédiat.

Introduction d'une nouvelle grille de salaires pour les nouveaux entrants

Une nouvelle grille de salaire est introduite pour les salariés après la signature de la convention collective. Pour les salariés en service les augmentations se feront sur base de la nouvelle grille.

Proposition de texte

L'ALEGA a élaboré un projet de texte de convention collective basé sur le texte de l'ancienne convention collective mais adapté en vue de la modernisation des relations de travail tout en tenant compte de l'introduction du Code du Travail, ainsi que de l'introduction d'un statut unique pour salariés.

Couverture de la période entre l'échéance de l'ancienne convention collective et la conclusion de la nouvelle convention collective

ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE DES ENTREPRISES DE GARDIENNAGE ET DE TRANSPORT DE FONDS

Association sans but lucratif

Siège social : 7, rue Alcide de Gasperi • Luxembourg-Kirchberg

A voir en fonction du résultat des négociations

Déclaration d'obligation générale

Afin de garantir les mêmes conditions de travail à tous les salariés occupés dans le secteur du gardiennage au Luxembourg, les partenaires sociaux demanderont la déclaration d'obligation générale de la convention collective de travail.

Luxembourg, le2010